



NOS POSITIONS SUR LA PROPOSITION DE LOI « DUPLOMB »

Avril 2025

Non à la proposition de loi « Duplomb », protégeons nos abeilles !

En amont du prochain examen de la proposition de loi sénatoriale « visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur » à l'Assemblée nationale, l'UNAF, la Confédération Paysanne, le SNA, Terre d'Abeilles, la LPO et l'AFAF alertent sur l'impact économique désastreux qu'aurait l'adoption de ce texte sur la filière apicole et l'agriculture. Plusieurs mesures de ce texte, en particulier la réautorisation des néonicotinoïdes et du cumul des activités de vente et de conseil en matière de pesticides, auront non seulement des effets négatifs sur la santé et l'environnement[1], mais aussi sur la production apicole et agricole.

La pollinisation, un service inestimable rendu à l'agriculture et à la société

Les abeilles mellifères, mais aussi les pollinisateurs sauvages, contribuent activement au rendement agricole grâce au service de pollinisation. **Cette contribution du service de pollinisation à la valeur marchande de la production végétale française destinée à l'alimentation humaine a été estimée à 5,3 milliards d'euros en 2010[2]**. Ce chiffre a depuis nécessairement augmenté conséquemment à l'augmentation de la valeur de la production végétale française[3]. De plus, comme le rappelaient déjà les auteurs de l'étude, cette estimation ne reflète absolument pas l'ensemble des bénéfices apportés par le service de pollinisation. Cette valeur ne représente en effet « *qu'une partie de la valeur marchande associée à la production agricole* » car « *ne sont pas considérées les cultures énergétiques, ou à d'autres destinations (fibres, alimentation animale...), ni les productions potagères des jardiniers amateurs* »[4].

Elle ne prend pas non plus en compte les bénéfices indirects sur la santé résultant du fait que « *les biens agricoles les plus dépendants de la pollinisation sont les aliments impliqués dans une alimentation équilibrée (fruits et légumes)* ». Il faut aussi souligner que la pollinisation n'est pas seulement utile pour le rendement agricole puisqu'elle permet « *la reproduction du vivant, le maintien de nombreux écosystèmes, de la diversité génétique, spécifique et des paysages et, par voie de conséquence, la garantie de la délivrance de très nombreux autres biens et services associés* »[5].

Les apiculteurs sont les premiers gardiens de ce service de pollinisation. Tous les pollinisateurs sont menacés (pertes de ressources alimentaires, perte d'habitats, intoxication par les pesticides, menaces sanitaires, espèces exotiques envahissantes, changement climatique etc.) Les apiculteurs maintiennent, tant bien que mal, la population d'abeilles en France grâce à un travail constant et un renouvellement régulier du cheptel. Les pollinisateurs sauvages n'ont pas cette chance. Le renouvellement constant du cheptel apicole n'est pas sans impact sur la subsistance économique des apicultrices et apiculteurs, et certains se découragent au regard de l'accumulation des difficultés du métier.

L'apiculture, un secteur diversifié et dynamique

Outre ce service primordial rendu à l'économie agricole qu'est la pollinisation, l'apiculture représente également un secteur économique à part entière trop souvent négligé. **En 2023, la France compatibilisait ainsi plus de 63 000 apicultrices et apiculteurs, accompagnés de nombreux salariés, pour 1 792 420 ruches[6]. Ces dernières années, le chiffre d'affaires de la production de miel, de gelée royale et de pollen est estimé à 100 millions d'euros par an, dont environ 90 millions d'euros pour le miel[7].** L'apiculture est une filière aux activités économiques très diversifiées allant de la production de miel et autres produits de la ruche, l'apithérapie, la formation apicole, l'élevage de reines ou encore la vente de matériel apicole.

Or, la filière apicole, qui est déjà en grande difficulté (concurrence des miels étrangers importés souvent frauduleux, changement climatique, frelon asiatique varroa, modèle agro-industriel rendant difficile l'accès aux ressources alimentaires pour les abeilles, etc.) est menacée par ces tentatives de retours en arrière des législations encadrant les pesticides. **Pour rappel, l'utilisation massive des néonicotinoïdes depuis les années 90 a eu des répercussions désastreuses sur l'apiculture avec une augmentation des mortalités annuelles (environ 300 000 ruches par année, soit une augmentation de près 15%) et conséquemment une perte des rendements de miel par ruche (une division de la production par deux en 20 ans).** Les législations encadrant les pesticides, telles que l'interdiction des néonicotinoïdes, ont été adoptées notamment grâce à l'alerte lancée par les apiculteurs.

L'abeille mellifère est en effet une sentinelle de l'environnement qui permet d'informer sur l'état de nos écosystèmes et donne une voix aux insectes, celle des apiculteurs.

Nous appelons les députés à protéger l'abeille et le futur de l'agriculture française en votant contre cette proposition de loi !

Christian Pons, Président de l'UNAF
Laurence Marandola, Porte-parole de la Confédération Paysanne
Frank Alétru, Président du SNA
Béatrice ROBROLLE, Présidente de Terre d'Abeilles
Allain Bougrain Dubourg, Président de la LPO
Pierre Girard, Président de l'Association Française d'Agroforesterie



Bibliographie

[1] [Plaidoyer de l'UNAF contre le retour des néonicotinoïdes](#)

[2] [Commissariat général au développement durable - EFSE, Le service de pollinisation, 2016.](#)

[3] Selon les données de l'INSEE, la valeur marchande de la production végétale française est passée de 39,1 milliards d'euros en 2010 (année de référence de l'étude) à 46,5 milliards d'euros en 2024.

[4] Supra note 2, page 3

[5] Ibid.

[6] [FranceAgriMer, Bilan campagne miel 2023](#)

[7] [FranceAgriMer, Apiculture, fiche filière, janvier 2024](#)